



schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

« Le mot du président » – Stefan Cadosch, président de la SIA

AD 2018, 27 avril 2018, Mendrisio

Chers délégués de la SIA,
Chers membres d'honneur,
Chers collègues du comité,
Chers membres de la direction et collaborateurs du bureau,
Chère communauté SIA,

Le prix Pritzker, cette récompense de l'architecture sans doute la plus prestigieuse au monde, connaît depuis 2016 une métamorphose étonnante. Il s'agit d'une métamorphose qui l'éloigne de l'acte de création architecturale, centré sur l'organisation de formes et de volumes, pour l'orienter vers la consécration d'une œuvre qui privilégie des valeurs architecturales au même titre que sociales, économiques et écologiques. Cette évolution a été réaffirmée le 7 mars dernier, avec l'attribution du prix Pritzker 2018 à l'architecte indien Balkrishna Doshi, âgé de 90 ans, pour l'ensemble de son œuvre édifiante.

Cette métamorphose me plaît. Il me semble que l'exigence élargie, imposée depuis peu à l'architecture par le jury du prix Pritzker, devrait premièrement s'appliquer dans notre pays aussi, et être par ailleurs notre exigence dans le génie civil également, pour la construction de nos villages, de nos villes et de nos infrastructures, pour l'aménagement de nos paysages, c'est-à-dire pour tout ce qui touche l'espace, bâti et non bâti.

Avec ce « nous », je ne pense pas seulement à vous et moi ici présents dans cette salle, et à l'ensemble de nos confrères et consœurs qui exercent comme nous le métier d'architecte ou d'ingénieur. Non, je pense aussi à toutes celles et tous ceux qui interviennent d'une manière ou d'une autre en tant que maîtres d'ouvrage ou mandataires dans l'aménagement du tissu bâti et de l'espace paysager en Suisse – oui, je pense à toutes celles et tous ceux qui vivent en Suisse, habitent et travaillent dans ce pays, qui sont ici chez eux.

Et en quoi cela concerne-t-il tout un chacun ? C'est parce qu'il s'exprime dans nos maisons, nos villages et nos villes, dans nos rues, nos voies ferrées, nos équipements publics, dans nos champs, nos forêts et nos prairies, plus que dans n'importe quoi d'autre, quelque chose de notre image, de notre identité et de notre culture.

Autrement dit, lorsque nous agissons sur notre tissu bâti ou sur notre espace paysager, c'est toujours sur l'âme de notre société que nous agissons.

Nous nous perdons nous-mêmes lorsque nous ne prenons pas le plus grand soin de cette âme. C'est pourquoi il est indispensable de viser les standards les plus élevés en matière d'aménagement du tissu bâti et de l'espace paysager en Suisse.

La SIA définit de tels standards – et cela ne date pas d'hier, puisqu'il en est ainsi depuis 140 ans. Les premiers remontent à 1877, avec la publication de son « Honorarordnung für architektonische Arbeiten » (règlement relatif aux honoraires pour les travaux architecturaux). Puis la SIA a publié la norme sur les « formats de briques » en 1883 et démarré ses travaux sur les normes relatives aux structures porteuses au tout début du XX^e siècle. Dès lors, la SIA n'a cessé d'enrichir et de développer sa collection phare de normes et de règlements, devenue aujourd'hui une composante indissociable de la culture du bâti en Suisse. L'an passé, seize publications – des nouveautés et des mises à jour – sont venues s'y ajouter.

Mais la SIA a toujours posé et posera encore des jalons, des principes directeurs et des orientations de bien d'autres façons également.

Le 1^{er} mars dernier, lors du déjeuner parlementaire organisé par ses soins au Palais fédéral, c'est la SIA qui a donné le « la ».

Devant un parterre de conseillers nationaux et de conseillers aux Etats invités, les représentants de la SIA ont mené campagne pour restreindre plus sévèrement la réalisation d'ouvrages hors zones constructibles dans la loi sur l'aménagement du territoire, et pour que la révision de la loi fédérale sur les marchés publics prenne en considération les particularités de l'activité de concepteur.

Un mois plus tôt, le 23 janvier plus précisément, la position de la SIA dans le contexte des marchés publics avait également fait débat en Suisse romande. Les sections SIA de Romandie ont lancé l'Observatoire des Marchés Publics romands. Celui-ci doit permettre à la SIA de procéder dès maintenant à l'évaluation critique des concours d'étude, des mandats d'étude et autres appels d'offres non plus seulement dans le canton de Vaud – où elle le faisait déjà avec l'Observatoire Vaudois des Marchés Publics, actif depuis 2011 – mais sur l'ensemble du territoire de la Suisse romande.

Peu de temps avant la mise en place de l'Observatoire des Marchés Publics romands, et en amont du Forum économique mondial, les ministres européens de la culture se sont réunis à Davos du 20 au 22 janvier, à l'invitation du président de la Confédération Alain Berset. L'objet de cette rencontre était l'adoption d'une déclaration sur la culture du bâti en Europe, la « Déclaration de Davos », en prélude à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

La SIA, présente au sein du groupe de rédaction international, a pris part à la formulation de la déclaration.

Parmi les objectifs inscrits dans la Déclaration de Davos figure le rattachement – également essentiel aux yeux de la SIA – du patrimoine culturel à la création contemporaine.

Quelques jours plus tôt, du 16 au 20 janvier – lors du Swissbau Focus qui attire toujours des orateurs de renom et de nombreux visiteurs – des représentants de la SIA étaient intervenus avec détermination pour que les valeurs, les positions et les propositions de notre association soient relayées dans le débat portant sur le futur énergétique et numérique de notre pays et sur l'avenir de l'aménagement du territoire suisse.

Jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'année 2017 :

L'un des temps forts a été en novembre dernier la manifestation « Low Tech – No Tech » qui, comme j'ai pu l'entendre de la bouche de nombreux participants, a connu une fréquentation élevée avec 300 invités. Les organisateurs de cette rencontre – les groupes professionnels Technique et Architecture – ont soulevé la question du degré de technicité nécessaire et pertinent dans le bâtiment, puis ont exploré le potentiel des solutions « low tech » et « no tech ».

Les techniques du bâtiment ont été au cœur de l'actualité en octobre également. Sous la houlette de son conseil d'experts chargé de l'énergie, la SIA a organisé pour la première fois le congrès international des techniques du bâtiment. Des femmes et des hommes du métier, originaires de Suisse et d'autres pays, ont discuté des développements récents dans le secteur et analysé les opportunités qu'ils recèlent pour le parc immobilier helvétique.

Ce congrès a attiré 400 visiteurs. Compte tenu de son succès, une deuxième édition se tiendra dès cette année, plus précisément le 4 octobre prochain.

Pour surenchérir avec un chiffre impressionnant : au cours de l'année 2017, entre 5000 et 7000 personnes ont visité l'exposition que nous avons consacrée à la distinction « Regards » et qui a fait halte dans diverses localités de Suisse et de pays voisins.

Avec cette récompense que nous décernons depuis 2007, nous faisons exactement ce que fait le prix Pritzker depuis peu, et dont nous avons parlé plus haut : nous célébrons des œuvres qui attachent tout autant d'importance à l'architecture qu'à la société et à sa culture, à l'économie et à l'écologie.

J'adresse mes chaleureux remerciements à toutes les sections qui nous ont aidés à présenter l'exposition aux quatre coins de la Suisse.

Et puisque j'en suis à remercier nos actrices régionales, nos sections : je souhaite leur exprimer encore toute ma reconnaissance pour l'organisation et le bon déroulement des dernières « Journées SIA ». Cette exposition grande nature unique en son genre s'est révélée une fois de plus extrêmement intéressante pour la SIA, intéressante également en ce qu'elle a permis d'instaurer un dialogue avec les gens sur une architecture et une ingénierie de qualité et de montrer le travail des membres de la SIA, auteurs des ouvrages présentés.

De plus en plus de sections s'éclipsent et c'est bien regrettable. Il y a longtemps que Schaffhouse et les Grisons ne participent plus. Bâle et Zurich leur emboîteront le pas lors des prochaines « Journées SIA » qui se tiendront du 9 au 16 juin 2018.

Je sais que toutes ces sections ont leurs motifs. Toutefois, cher Michael, cher Maurus, chère Margot et cher Hartwig – où sont-ils ? – (*éventuellement chercher les intéressés du regard dans la salle*), en tant que présidents de ces quatre sections, ne pourriez-vous pas reconsidérer votre décision et envisager d'y prendre part à nouveau ?

Je nourris tout particulièrement ce souhait car nous ne disposons pas, je le pense, de meilleure tribune pour présenter à M. et Mme Tout le Monde les réalisations de nos membres et sensibiliser le public à la culture du bâti « à la mode SIA ».

Conjointement à la distinction « Regards », aux multiples rencontres parlementaires, à notre présence sur le salon biennal Swissbau, à toutes les manifestations et actions, tous les projets et engagements de la SIA qui ont marqué les dix dernières années, les « Journées SIA » ont contribué à faire de nous ce que nous sommes aujourd'hui : une communauté SIA dynamique, diversifiée, à nouveau forte, qui sait faire entendre sa voix et qui jouit à nouveau d'un crédit certain, une communauté vers laquelle se tourne à nouveau la Suisse avec quantité de questions, une communauté dont les compétences sont plus que jamais demandées dans la politique, l'économie et la société civile. En bref : une communauté qui a vu augmenter considérablement sa notoriété, son influence et son rayonnement au cours de la dernière décennie.

Les quelque 650 professionnels qui nous ont rejoints l'an dernier parlent également en ce sens. Nous totalisons près de 16 500 membres à ce jour, soit 1700 ou 10 % environ de plus, Mesdames et Messieurs les délégués, qu'il y a dix ans ! Cette croissance est d'autant plus impressionnante quand on sait que le nombre de membres était en recul avant 2007.

On compte actuellement de plus en plus de femmes parmi les nouveaux membres. N'est-ce pas là une raison supplémentaire de se féliciter de cette hausse des effectifs ? C'est avant tout à l'engagement du réseau « Femme et SIA » que nous le devons. Si la proportion de femmes était encore tout juste de 8 % en 2004, année de la création de « Femme et SIA », elle s'élève désormais à 14 %.

Au cours des dix dernières années, Hans-Georg Bächtold, notre directeur sortant, a apporté sa pierre à la SIA telle qu'elle se présente aujourd'hui. Sans sa loyauté sans faille envers la SIA, son dynamisme et sa volonté jamais démentis, ainsi que son goût de l'engagement sans pareil, la SIA ne serait ni ce qu'elle est, ni là où elle est.

Nous adresserons nos remerciements les plus chaleureux à Hans-Georg et lui rendrons un hommage bien mérité, ici et aujourd'hui même. Puis-je vous demander à vous tous présents dans cette salle, en signe de notre estime commune à son égard, de vous lever dès maintenant et d'applaudir très fort Hans-Georg, pour lui exprimer notre profonde reconnaissance.

Dans un peu plus d'un mois, Joris van Wezemaal prendra sa suite.

Joris a obtenu un doctorat en géographie économique de l'Université de Zurich et une habilitation en sociologie de l'architecture de l'EPFZ. Au cours de sa carrière, il a effectué un séjour de recherche au Royaume-Uni, dirigé le Forum de l'habitat de l'EPFZ et occupé la chaire de géographie urbaine et développement territorial à l'Université de Fribourg. Dernièrement, il a été à la tête d'une fondation de placement immobilier du Groupe Pensimo et a enseigné en qualité de privat-docent à l'EPFZ.

Le comité de la SIA est convaincu d'avoir trouvé en Joris van Wezemaal la personne recherchée, qui sera à la hauteur des exigences posées par le standard « SIA », une personne qui porte dans son cœur les valeurs et les idéaux de notre association et qui, en qualité de directeur, saura faire avancer la SIA avec une sensibilité culturelle et architecturale, un dynamisme et une compétence technique élevés, et un solide réseau.

Joris – où es-tu (*chercher la personne du regard*) – je suis ravi que tu sois parmi nous aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, voudriez-vous me faire le plaisir d'applaudir très fort Joris van Wezemaal pour lui souhaiter la bienvenue dans nos rangs.

Le fait que la SIA ait pu amplifier à ce point sa notoriété, son influence et son rayonnement au cours de la dernière décennie est un succès ! Un succès que nous avons voulu, et auquel nous avons travaillé. En l'espace d'un peu plus de dix ans, nous avons réaffirmé l'engagement de la SIA sur toute sa largeur, investi dans de nouveaux projets, renforcé les effectifs masculins et féminins du bureau.

Mais aussi et surtout, nous avons intensifié le lobbying politique. Nous avons développé, renforcé et professionnalisé toutes nos activités de communication. Cela nous a permis, entre autres choses, de nouer d'excellents contacts avec les politiques, et plus particulièrement avec le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats. Tandis que la présence médiatique de notre association s'accroît, les compétences de la SIA sont de plus en plus sollicitées.

De même, nous avons continué de développer la collection des normes, et nous commençons aussi à la numériser. Nous avons élargi et amélioré la palette des prestations de service de la SIA, depuis la formation continue jusqu'au conseil juridique, en passant par l'assistance spécifique offerte aux bureaux membres.

Les résultats sont là : les revenus générés par la vente des normes SIA ont augmenté de 1,6 million de francs, soit une progression de 40 %. Les recettes provenant des cotisations de membres ont augmenté au cours des dix dernières années dans des proportions pratiquement analogues, en francs comme en pourcentage.

Force d'action, influence, reconnaissance, hausse du nombre de membres, activité normative toujours plus lucrative : tout cela n'est pas venu tout seul. Il nous faut à présent maintenir l'effort pour consolider ces résultats. La SIA telle que nous la connaissons et l'apprécions aujourd'hui ne restera cette SIA que si elle continue toujours à devenir elle-même.

Autrement dit : nous devons tenir bon. Et pour nous y aider – comme vous avez pu le voir dans les documents de l'AD – le comité de la SIA vous demande une augmentation de la cotisation annuelle des membres individuels, actuellement de 300 francs, qui passerait ainsi à 350 francs.

La dernière augmentation de la cotisation des membres individuels remonte à dix ans. Comme je l'ai déjà évoqué, la SIA d'aujourd'hui ne ressemble plus guère à celle de 2008. Et pour que la SIA de 2028 ne soit plus celle de 2018, nous devons poursuivre son développement tout au long de la prochaine décennie. Nous devons faire valoir ses positions de façon plus active, plus explicite, plus pertinente et plus convaincante dans le débat sur l'aménagement de notre environnement, lui permettre de représenter plus efficacement les intérêts de nos membres.

L'augmentation de la cotisation doit nous le permettre, par exemple au n°4 de la Hallwylstrasse à Berne, plus précisément dans le bureau de la Commission de la concurrence suisse.

Cette dernière ne nous a-t-elle pas informés en septembre 2017 de l'ouverture d'une enquête préliminaire sur les règlements de la SIA concernant les prestations et honoraires (RPH), en raison de soupçons de non-conformité à la loi sur les cartels ?

Pour notre association, le choc a été rude. Mais la SIA ne serait pas la SIA si, au cours de ses 180 ans d'existence, elle n'avait appris à résister aux secousses, aussi brutales soient-elles.

Le comité de la SIA, dans un premier temps, a défini plusieurs alternatives : baisser les bras, camper sur ses positions ou chercher le compromis. A aucun moment il n'a été question de baisser les bras. Pour le comité de la SIA, camper sur ses positions n'était pas non plus une solution. En laissant la COMCO ouvrir une procédure, il aurait provoqué un nouveau durcissement des fronts, entraînant par là même une aggravation du conflit, ce qui aurait été en outre préjudiciable à l'ensemble des membres de la SIA. L'option du dialogue et du compromis s'est donc finalement imposée.

Au sein du comité de la SIA, aucun d'entre nous ne partage l'appréciation juridique de la COMCO. Pendant quelque temps, la SIA devra se résoudre à avaler des pilules amères, comme le retrait de la charte sur les honoraires, l'abrogation temporaire de certains paramètres dans la formule de calcul des honoraires des RPH, ou encore l'abandon de l'évaluation des honoraires dans le cadre de la vérification des programmes de concours, pour n'en citer que quelques-unes.

Les affrontements stériles, le dogmatisme et l'inflexibilité sont contraires aux valeurs de la SIA, qui a toujours cherché des solutions par la négociation et le compromis, tout en privilégiant la réflexion et l'objectivité. C'est ainsi qu'elle a bâti son succès. Et c'est ainsi également que la SIA parviendra à un terrain d'entente avec la COMCO. Le comité de la SIA en est convaincu.

De plus, pour le comité de la SIA, cette affaire représente une opportunité, celle de pouvoir élaborer des outils de calcul des honoraires encore mieux adaptés et plus utiles qu'auparavant.

Nous avons donc entamé un dialogue avec la COMCO et trouvé une solution viable, qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre. Les termes de cet accord, à ce jour, sont les suivants.

Celui-ci porte premièrement sur la définition à brève échéance d'une solution transitoire pour le calcul des honoraires, qui devrait s'appliquer de juin 2018 à la fin de l'année 2019.

De l'avis de la COMCO, le modèle provisoire doit plus particulièrement satisfaire aux conditions suivantes : les fourchettes de valeurs pour certaines variables et certains paramètres dans les formules de calcul des honoraires ne peuvent être admises que si elles sont le résultat d'enquêtes, autrement dit si elles sont étayées statistiquement. Si ce n'est pas le cas, il ne sera plus possible de mentionner des fourchettes de valeurs et c'est à nous, les concepteurs, qu'il reviendra de fixer librement ces variables.

Par ailleurs, il nous est demandé de ne plus faire figurer dans les RPH de propositions concrètes permettant d'établir à quel moment et dans quelles conditions un relèvement du montant des honoraires est possible – par exemple si un mandant exige la constitution d'un groupe de mandataires ou s'il demande la prise en charge d'une fonction de concepteur général.

Deuxièmement et pour la période après 2019, nous nous sommes entendus avec la COMCO pour élaborer un nouveau modèle de calcul. La SIA a constitué à cet effet des groupes d'experts, issus notamment de l'EPFZ et de la Haute école zurichoise de sciences appliquées, qui travaillent déjà d'arrache-pied à l'élaboration de nouvelles propositions pour remanier les aides au calcul. Ici aussi, la COMCO impose que les nouvelles variables et nouveaux paramètres éventuellement applicables reposent sur des données statistiques représentatives, collectées et évaluées par un organisme indépendant, et accessibles à tous les acteurs du marché de manière aisément compréhensible.

Cela nous demandera une certaine somme de travail, en 2018 et en 2019. Comme en est convaincu le comité de la SIA, non seulement nous nous sommes donné ainsi les moyens de sortir de cette crise avec la COMCO,

mais nous nous apprêtons aussi à amender d'une manière générale les RPH en y intégrant plus finement nos besoins de demain.

Barack Obama, l'ancien président des Etats-Unis, a dit une fois que le pouvoir se conquiert par le consensus, et non par la contrainte. A tous ceux qui, par leur engagement sans faille et leur attitude constructive, nous ont soutenus tout au long des mois passés et nous soutiennent encore aujourd'hui dans ce dossier COMCO difficile, j'adresse mes remerciements chaleureux.

Mise à part cette affaire avec la COMCO, quels sont les points d'actualité dans l'agenda de la SIA pour l'année en cours ?

La révision de la LMP mérite sans aucun doute d'être mentionnée.

Avec l'Alliance pour des marchés publics progressistes, nous avons dû nous mobiliser pour que les prestations intellectuelles, c'est-à-dire les prestations que nous, architectes et ingénieurs, fournissons habituellement soient traitées comme il convient dans la nouvelle LMP, et pour que soit possible, en phase d'acquisition de celles-ci, une concurrence réellement axée sur des critères de qualité.

La loi sur l'aménagement du territoire se trouve actuellement dans sa deuxième révision.

La SIA rejette cette proposition de modification qui, dans sa forme actuelle, ne serait pas un frein efficace à l'édification d'ouvrages hors zones constructibles. Pour la SIA, il s'agit là d'une faiblesse inacceptable, plus que n'importe quelle autre en matière d'aménagement du territoire.

La SIA et son comité entendent aussi soutenir et conseiller toutes celles et tous ceux qui déploient la Stratégie énergétique 2050 dans le parc immobilier en Suisse.

En Suisse, près de 50 % de la consommation globale d'énergie est imputable au parc immobilier. Si personne ne fait rien, la stratégie énergétique est vouée à l'échec. La clé du succès de sa mise en œuvre se trouve donc entre les mains de la SIA et de ses professionnels, mais aussi des constructeurs du parc immobilier.

Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, l'Europe a prévu de célébrer son Année du patrimoine culturel en 2018. La SIA participe aux activités de l'association qui pilote la contribution de la Suisse. Plusieurs sections, groupes professionnels et sociétés spécialisées de la SIA ont mis sur pied un programme séduisant. Je remercie ici tous les intéressés ! Ce programme s'articule autour de visites simples ou guidées, de circuits et d'excursions sur le thème de l'architecture, du génie civil, de l'architecture paysagère et de l'aménagement intérieur.

Avec « Netzwerk_Digital », nous encadrons l'intégration de nouveaux outils de conception numériques dans les processus d'étude et de réalisation de projets de construction. Pour le moment, il s'agit plus particulièrement du BIM.

Le cahier technique 2051 de la SIA, intitulé « BIM », a été publié à la fin de l'année passée. Deux documentations SIA viennent juste de paraître pour fournir une aide pratique à l'application de la méthode BIM.

Mais – je ne le répèterai jamais assez – pour les architectes et ingénieurs que nous sommes, la numérisation ne se limite pas au BIM, loin s'en faut. Ainsi que le disait Matthias Horx, le célèbre futurologue allemand, « il nous

faudra extraire la numérisation de sa réduction technique pour pouvoir l'appréhender et la mettre en œuvre dans sa globalité ».

Elle modifie non seulement nos techniques de conception à un rythme effréné, mais aussi d'une manière très générale la façon dont les gens travaillent, habitent, se divertissent, communiquent, se déplacent, etc. etc. etc. Autrement dit, c'est tout notre système politique, économique et social – toute notre vie – qui traverse une mutation capitale.

En tant qu'architectes et ingénieurs, il nous appartient de dessiner le théâtre de cette vie qui se transforme à grande vitesse, ce qui implique que nous engagions une vaste réflexion sur l'avenir – sur l'avenir de nos métiers, l'avenir de notre habitat, l'avenir de notre mobilité, et sur la meilleure façon de répondre aux nouvelles exigences avec le tissu bâti.

Le projet de recherche « La Suisse 2050 » devait y parvenir. Il n'y a jamais eu d'engagement général de la SIA pour ce projet, comme vous le savez trop bien. Par conséquent, nous n'avons pas pu obtenir les financements de tiers qui auraient été nécessaires, ce qui a finalement amené le comité de la SIA à mettre un terme au projet.

Il n'en demeure pas moins vrai que « seuls ceux qui ont une vision de l'avenir peuvent mettre en place un aménagement durable du cadre de vie comme peut le faire la SIA ».

Le comité est donc bien décidé à poursuivre la réflexion engagée par la SIA sur ce thème. Il s'agit de déterminer ce que l'avenir nous apportera, où il nous mènera, et à quoi pourraient ressembler dans cette perspective le tissu bâti et l'espace paysager.

D'ici la fin du deuxième semestre 2018, nous voulons examiner avec vous tous, avec les sections et les groupes professionnels, quelle pourrait être la meilleure façon pour la SIA d'aborder cette importante mission.

Avant la fin de l'année, nous devons aussi nous pencher sur l'avenir d'Espazium, nos éditions pour la culture du bâti.

Depuis cent-cinquante ans environ, cette maison d'édition pourvoit à un débat intéressant et nuancé, au nom de la SIA, sur la culture du bâti par l'intermédiaire de ses organes, actuellement *TEC21*, *Tracés*, *Archi* et *espazium.ch*, et plus anciennement *Schweizerische Bauzeitung* et *Schweizer Ingenieur und Architekt*. Si ce débat est extrêmement apprécié par nos membres, il est également suivi avec intérêt au-delà de ce cercle, ce qui est très précieux pour la SIA.

Les bouleversements que traverse le monde des médias ne sont pas sans conséquences pour Espazium. Les médias de la maison d'édition doivent permettre de répondre aux nouvelles attentes, notamment numériques, des lecteurs, alors que les anciennes sources de revenus se tarissent parallèlement, en particulier celle fournie par les encarts publicitaires, qui était de loin la plus importante avec une part de 70 % jusqu'à présent.

Le conseil d'administration d'Espazium a décidé de relever le défi. Il a mis en place des réductions budgétaires et des mesures de consolidation dans le secteur de la presse écrite et développé l'offre numérique tout en explorant de nouveaux champs d'activité.

La SIA, principal actionnaire d'Espazium, apporte chaque année une contribution financière non négligeable avec la souscription de l'abonnement groupé. Chacun des 16 500 membres de la SIA bénéficie ainsi d'un

abonnement annuel à l'une de ses trois revues imprimées, *espazium.ch* et les versions numériques des revues étant également proposées par ailleurs.

Depuis 2014, le conseil d'administration d'Espazium et le comité de la SIA mènent des négociations pour un relèvement du prix de l'abonnement groupé. Le comité de la SIA a consenti dernièrement à une augmentation de cet abonnement qui est passé de 400 000 à 550 000 francs.

Il nous faudra poursuivre les discussions. Car si je comprends bien, il n'y a que trois options pour Espazium : 1. des réductions budgétaires avec consolidation ; 2. une diversification ; 3. une augmentation du prix de l'abonnement.

Espazium a déjà réduit les budgets et consolidé de tous les côtés. La diversification a été initiée et elle se poursuit. Mais tout cela ne suffit malheureusement pas à assurer une survie à long terme. Il ne reste donc plus que la troisième option : augmenter le prix de l'abonnement et, par là même, la somme acquittée par la SIA pour son abonnement groupé.

Nous devons bien comprendre que l'enjeu va au-delà d'un simple versement au profit de notre maison d'édition, de même que l'enjeu allait également au-delà de la redevance radio et télévision, et qu'il en est par chance encore ainsi. C'est un service public essentiel qui est en jeu, un service public avec une dimension architecturale et culturelle – et un « service SIA » extrêmement précieux à ce titre.

Il présente à mon sens une valeur inestimable pour la SIA. Aussi, nous devons entreprendre tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir le « service SIA » offert par Espazium.

Chère communauté SIA,

Nulle autre association dans le secteur des études et de la construction n'est active comme la SIA peut l'être ! Et nous réussissons ainsi à déplacer des montagnes, comme nous avons pu le démontrer plus magistralement que jamais, tous ensemble, au cours de ces dernières années.

Loin d'être une simple assemblée d'hommes et de femmes exerçant les métiers d'ingénieur et d'architecte, **NOUS SOMMES LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES**. Nous l'avons montré à la Suisse de façon saisissante.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à ce résultat. Et merci de votre attention.